



L'essentiel de la réglementation sur le temps de travail des non médicaux dans la FPH pour les cadres

Classe virtuelle

Réf : RH021

Durée : 6h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

Objectifs

- › Connaître les règles applicables concernant le temps de travail dans la FPH
- › Maîtriser les droits à congés dans la FPH
- › Découvrir le fonctionnement du compte épargne temps dans la FPH

Public*

- › Encadrant toute filière

Programme

Les temps de présence au service

- › La définition du temps de travail
- › La durée annuelle du temps de travail
- › La journée de solidarité
- › Le cycle de travail et ses contraintes (12 heures, repos quotidien et hebdomadaire, limites hebdomadaires)
- › Le dépassement de la durée légale : heures supplémentaires, astreintes

Les temps d'absence du service

- › Les droits à congés (CA, fériés, repos compensateurs, ASA, congés liés à la parentalité)
- › Les RTT
- › Le congé de présence parentale, de proche aidant, de solidarité familiale...
- › Les autres absences

L'essentiel concernant le compte épargne-temps (CET)

- › L'alimentation du CET
- › Les jours pouvant constituer l'alimentation
- › Le calendrier de gestion
- › Les différents droits d'option
- › L'utilisation du CET par l'agent

Méthodes pédagogiques

- › Apports cognitifs préalables
- › Travaux pratiques, cas concrets
- › Synthèse des connaissances indispensables
- › Support pédagogique remis aux stagiaires

Les participants ont accès à un espace stagiaire leur permettant de télécharger le support de formation ainsi que des éléments complémentaires (articles, fiches techniques...)

Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : étude de cas, mises en situation pratique, étude de jurisprudences
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › À distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

Intervenants

Juriste spécialisé en droit de la fonction publique hospitalière

Coordination : Yann SAVIGNAC

Délais d'inscription

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations

Accessibilité

Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition